

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ACETATE D'ETHYLE

Version 1.0

Date de révision 21.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ACETATE D'ETHYLE
Nom de la substance : acétate d'éthyle
No.-Index : 607-022-00-5
No.-CAS : 141-78-6
No.-CE : 205-500-4
No. enr. REACH EU : 01-2119475103-46-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée
Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à un grade produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Mon Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
France
Téléphone : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28 (international)

Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24

ACETATE D'ETHYLE

Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	---	H225
Irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système nerveux central	H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

ACETATE D'ETHYLE

Prévention	:	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
		P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
		P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
		P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	:	P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
		P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
		P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Etiquetage supplémentaire:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acétate d'éthyle

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
acétate d'éthyle				
No.-Index	: 607-022-00-5	100	Flam. Liq.2	H225
No.-CAS	: 141-78-6		Eye Irrit.2	H319
No.-CE	: 205-500-4		STOT SE3	H336
No. enr. REACH EU	: 01-2119475103-46-xxxx			

ACETATE D'ETHYLE

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

ACETATE D'ETHYLE

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable. Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.
- Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.
- Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

ACETATE D'ETHYLE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier inoxydable; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Aluminium; Matières plastiques
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé.
- Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des agents oxydants. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	acétate d'éthyle	No.-CAS 141-78-6
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		

DNEL

ACETATE D'ETHYLE

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 734 mg/m ³ , 200 ppm
DNEL	
Travailleurs, Effets systémiques aigus, Inhalation	: 1468 mg/m ³ , 400 ppm
DNEL	
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 734 mg/m ³ , 200 ppm
DNEL	
Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	: 1468 mg/m ³ , 400 ppm
DNEL	
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 63 mg/kg p.c. /jour
DNEL	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 367 mg/m ³
DNEL	
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Inhalation	: 734 mg/m ³ , 200 ppm
DNEL	
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 367 mg/m ³
DNEL	
Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	: 734 mg/m ³ , 200 ppm
DNEL	
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 37 mg/kg p.c. /jour
DNEL	
Consommateurs, à long terme, Ingestion	: 4,5 mg/kg p.c. /jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 0,24 mg/l
Eau de mer	: 0,024 mg/l
Libérations intermittentes	: 1,65 mg/l
STP	: 650 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 1,15 mg/kg
Sédiment marin	: 0,115 mg/kg
Sol	: 0,148 mg/kg

ACETATE D'ETHYLE

Empoisonnement secondaire : 200 mg/kg aliment

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)

400 ppm, 1.400 mg/m³

Valeur limite d'exposition professionnelle indicative (circulaires)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Type de Filtre recommandé : A

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.
Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle
délai de rupture : ≥ 1 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

ACETATE D'ETHYLE

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	fruité
Seuil olfactif	:	50 ppm
pH	:	Non applicable
Point/intervalle de fusion	:	-84 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	70 - 78 °C
Point d'éclair	:	-4 °C
Taux d'évaporation	:	4,3 (Acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	:	La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Limite d'explosivité, supérieure	:	11,5 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	:	2,1 %(V)
Pression de vapeur	:	98,30 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	3,04
Densité	:	0,9 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	:	61 g/l (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Kow 0,68 (25 °C)
Température d'auto-inflammabilité	:	427 °C (1013 hPa)
Décomposition thermique	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Viscosité, dynamique	:	0,44 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives	:	Législation UE: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Explosibilité	:	La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Propriétés comburantes	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis

ACETATE D'ETHYLE

d'information à notre disposition sur ce point.

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction exothermique avec: Oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Décomposition thermique : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts. Acides forts. Bases, Peroxydes, Amines, Métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Acide acétique, En cas d'incendie : Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant:	acétate d'éthyle	No.-CAS 141-78-6
-------------------	-------------------------	-------------------------

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 : 4934 mg/kg (Lapin, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

Inhalation

CL0 : 29,3 mg/l (Rat; 4 h; vapeur)

LCLo : > 6000 ppm (Rat, mâle et femelle; 6 h; vapeur)

ACETATE D'ETHYLE

Dermale

DL50 : > 20000 mg/kg (Lapin, mâle)

Irritation

Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une dermatite.

Yeux

Résultat : Irritation modérée des yeux (Lapin)

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Test de Maximalisation; Dermale; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; CHO (Ovaires d'hamsters chinois) cellules; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 473)
négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; Salmonella typhimurium) (OCDE ligne directrice 471)

Génotoxicité in vivo

Résultat : négatif (Test d'aberration chromosomique in vivo; Hamster chinois, mâle et femelle) (Oral(e);) (OCDE ligne directrice 474)

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

ACETATE D'ETHYLE

Inhalation : Organes cibles: Système nerveux central Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Exposition répétée

Remarque : donnée non disponible

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

NOAEL : 900 mg/kg
LOAEL : 3600 mg/kg(Rat)(Oral(e); 90 - 92 jr)
NOEC : 350 ppm
(Rat)(Inhalation; 94 jr; 5 jours/semaine)
LOEC : 350 ppm
(Rat)(Inhalation; 94 jr; 5 jours/semaine)

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	acétate d'éthyle	No.-CAS 141-78-6
-------------------	-------------------------	-------------------------

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 230 mg/l (Pimephales promelas; 96 h) (Essai en dynamique; US-EPA)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 610 mg/l (Daphnia magna; 48 h)
CE50 : 165 mg/l (Daphnia cucullata (Daphnie); 48 h)

algue

ACETATE D'ETHYLE

CE50 : 5600 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes); 48 h)
(Essai en statique; Fin: Taux de croissance; DIN 38412)
NOEC : > 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes); 72 h)
(Essai en statique; Fin: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)

Bactérie

EC10 : 1650 mg/l (Photobacterium phosphoreum (Bactéries
luminescentes); 15 min) (Essai en statique; Fin: Taux de
croissance)
CE50 : 5870 mg/l (Photobacterium phosphoreum (Bactéries
luminescentes); 15 min) (Essai en statique; Fin: Taux de
croissance)

Toxicité chronique

Poisson

NOEC : > 9,65 mg/l (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête); 32 jr)

Invertébrés aquatiques

NOEC : 2,4 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 21 jr) (Essai en semi-
statique; OCDE Ligne directrice 211)

12.2. Persistance et dégradabilité

Données pour le produit

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.
Le produit s'évapore facilement de la surface de l'eau.

Composant: acétate d'éthyle No.-CAS 141-78-6

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : Le produit s'évapore facilement de la surface de l'eau.

Biodégradabilité

Résultat : 79 % (par rapport à: Demande Biochimique en Oxygène; Durée
d'exposition: 20 jr)(OCDE ligne directrice 301D)Facilement

ACETATE D'ETHYLE

biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	acétate d'éthyle	No.-CAS 141-78-6
Bioaccumulation		

Résultat : log Kow 0,68 (25 °C)
: BCF: 30 (3 jr) Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	acétate d'éthyle	No.-CAS 141-78-6
Mobilité		

Eau : modérément soluble
Air : Légèrement volatile, se disperse rapidement dans l'air.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit	
Résultats des évaluations PBT et vPvB	

Résultat : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6. Autres effets néfastes

Données pour le produit	
Information écologique supplémentaire	

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi

ACETATE D'ETHYLE

complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1173

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ACÉTATE D'ÉTHYLE
RID : ACÉTATE D'ÉTHYLE
IMDG : ETHYL ACETATE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 3; F1; 33; (D/E)
RID-Classe : 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 3; F1; 33
IMDG-Classe : 3
(Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II
RID : II
IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non
Dangereux pour l'environnement selon RID : non
Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

ACETATE D'ETHYLE

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : 4331 Liquide inflammable de catégorie 2 ou 3
1434 Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables

Composant: acétate d'éthyle **No.-CAS 141-78-6**

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 40; Listé

Point n°: , 3; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 5.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.
Exigences du palier supérieur: 50.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

France. INRS, Maladies Professionnelles, Table of Work-Related Illnesses : Table : 84; Listé

ACETATE D'ETHYLE

État actuel de notification

acétate d'éthyle:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	205-500-4
ENCS (JP)	OUI	(2)-726
IECSC	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(2)-726
JEX (JP)	OUI	(2)-726
KECI (KR)	OUI	97-1-161
KECI (KR)	OUI	KE-00047
NZIOC	OUI	HSR001041
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Abréviations et acronymes

N° REACH ConsDemAutor.

REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation	PNEC
concentration prédite sans effet	STOT
toxicité spécifique pour certains organes cibles	SVHC
substance extrêmement préoccupante	UVCB
substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques	vPvB
très persistant et très bioaccumulable	
FBC	facteur de bioconcentration

ACETATE D'ETHYLE

DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle

Information supplémentaire

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les

ACETATE D'ETHYLE

propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

ACETATE D'ETHYLE

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Répartition de la substance	3	8, 9	NA	1, 2, 8a, 8b, 9, 15	2	NA	ES1393
2	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 15	2	NA	ES1391
3	Utilisation en laboratoires	3	NA	NA	15	4	NA	ES1402
4	Utilisation en laboratoires	22	NA	NA	15	8a	NA	ES1406
5	Utilisation comme agent d'extraction et/ou comme agent de fabrication	3	9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b	1	NA	ES1395
6	Autres utilisations par des consommateurs	21	NA	39	NA	8a	NA	ES1410
7	Applications dans les revêtements	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 10, 13, 15, 9, 14	4	NA	ES18795
8	Applications dans les revêtements	21	NA	1, 9a	NA	8a	NA	ES1408
9	Applications dans les revêtements	22	NA	NA	1, 2, 8a, 8b, 10, 11, 13, 19	8a, 8d	NA	ES1404

ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Répartition de la substance

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Tonnage annuel du site (tonnes/année):	30000 tonnes
	Quantité quotidienne par site	100 tonnes
	Fraction utilisée à la source locale principale.	1
	Total annuel	30000 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	2 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	10 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
	Utilisation à l'extérieur.	
	Température de procédé : Température ambiante	
	Pression de procédé : Pression ambiante.	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements,	Air	Un confinement devrait être utilisé pour réduire les émissions dans l'air., Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé mais peut être nécessaire pour répondre à d'autres législations environnementales
	Eau	En cas de connexion à une usine de traitement des

ACETATE D'ETHYLE

d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.
	Eau	Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage de (%): (Dégradation-effectivité: 87 %)
	Enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	87 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Incineration de déchets spéciaux., Utilisation en combustibles recyclés.
	Méthodes d'élimination	Éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	n.a. dans tier 1 de TRA MODEL	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Durée d'exposition par jour	> 240 min
	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min(PROC8a)
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	A l'extérieur ou dans des zones largement ventilées (ouvertes)	
	Utilisation à l'intérieur.(PROC8b, PROC9)	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Exposition générale Processus continu	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
	Exposition générale Processus continu avec collecte d'échantillon	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
	Transfert de masse Installation non spécialisée	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. Mettre l'entrepôt de masse en plein air.(PROC8a)
	Transfert de masse Structure spécifique	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
80000000388 / Version 1.0		
22/56		
FR		

ACETATE D'ETHYLE

		<p>Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur. Mettre l'entrepôt de masse en plein air.(PROC8b)</p>
	<p>Transvasement de baril/quantités Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs Pesée en masse</p>	<p>S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.(PROC9)</p>
	<p>Activités de laboratoire</p>	<p>Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)</p>
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	<p>Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux. Les gants caoutchouc butyl offrent une bonne protection</p>	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

ERC2: EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2	---	Eau douce	PEC	0,179mg/L	0,688
ERC2	---	Eau de mer	PEC	0,018mg/L	0,688
ERC2	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,239mg/kg	0,854
ERC2	---	Sédiment marin	PEC	0,024mg/kg	0,085
ERC2	---	Sol	PEC	0,002mg/kg	0,009
ERC2	---	STP	PEC	1,77mg/L	0,003
ERC2	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0,005mg/kg p.c. /jour	< 0,001

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,026mg/m ³	< 0,001
PROC1	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,34mg/kg p.c. /jour	0,0054
PROC2	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	128,48mg/m ³	0,18
PROC2	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	1,37mg/kg p.c. /jour	0,022

ACETATE D'ETHYLE

PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	385,44mg/m ³	0,53
PROC8a	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	2,74mg/kg p.c. /jour	0,044
PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	9,91mg/m ³	0,014
PROC8b	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	73,42mg/m ³	0,1
PROC9	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	50ppm	0,25
PROC15	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,34mg/kg p.c. /jour	0,005

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Tonnage annuel du site (tonnes/année):	15000 tonnes
	Quantité quotidienne par site	50 tonnes
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,4
	Total annuel	60000 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,5 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,3 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,01 %
	Utilisation à l'intérieur.	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Air	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé mais peut être nécessaire pour répondre à d'autres législations environnementales
Conditions et mesures techniques		

ACETATE D'ETHYLE

du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.
	Eau	Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage de (%): (Dégradation-effectivité: 87 %)
	Enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	87 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Incinération de déchets spéciaux., Utilisation en combustibles recyclés., Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
	Méthodes d'élimination	Éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	n.a. dans tier 1 de TRA MODEL	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Durée d'exposition par jour	> 240 min
	Durée d'exposition par jour	< 240 min(PROC8a, PROC8b)
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	Utilisation à l'extérieur.(PROC1)	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Exposition générale Processus continu	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
	Exposition générale Processus continu avec collecte d'échantillon	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC2)
80000000388 / Version 1.0		
26/56		
FR		

ACETATE D'ETHYLE

	Transfert de masse Installation non spécialisée	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. Mettre l'entrepôt de masse en plein air.(PROC8a)
	Transfert de masse Structure spécifique	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur. Mettre l'entrepôt de masse en plein air.(PROC8b)
	Transvasement de baril/quantités Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs Pesée en masse	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC9)
	Exposition générale Utilisation dans des process de charge fermés	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC3)
	Exposition générale Utilisation dans des process de charge fermés avec collecte d'échantillon	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC4)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts) Traitement par lots	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC5)
	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux. Les gants caoutchouc butyl offrent une bonne protection	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

ACETATE D'ETHYLE

Environnement

ERC2: EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2	---	Eau douce	PEC	0,144mg/L	0,554
ERC2	---	Eau de mer	PEC	0,0144mg/L	0,554
ERC2	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,192mg/kg	0,686
ERC2	---	Sédiment marin	PEC	0,019mg/kg	0,0685
ERC2	---	Sol	PEC	0,0015mg/kg	0,005
ERC2	---	STP	PEC	1,416mg/L	0,0022
ERC2	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0,003mg/kg p.c. /jour	< 0,001

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,03mg/m ³	< 0,001
PROC1	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,34mg/kg p.c. /jour	0,0054
PROC2	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	18,35mg/m ³	0,025
PROC2	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,14mg/kg p.c. /jour	0,0022
PROC3	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	73,42mg/m ³	0,10
PROC3	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	< 0,001
PROC4	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	73,42mg/m ³	0,25
PROC4	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC5	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	183,54mg/m ³	0,301
PROC5	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,07mg/kg p.c. /jour	0,0011
PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	55,06mg/m ³	0,075
PROC8a	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,14mg/kg p.c. /jour	0,0022
PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	33,04mg/m ³	0,075
PROC8b	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	73,42mg/m ³	0,10

ACETATE D'ETHYLE

PROC9	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	50ppm	0,25
PROC15	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,34mg/kg p.c. /jour	0,005

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Utilisation en laboratoires

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Tonnage annuel du site (tonnes/année):	30 tonnes
	Quantité quotidienne par site	1000 kg
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,01
	Total annuel	3000 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	100 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	100 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
	Utilisation à l'intérieur.	
	Température de procédé : Température ambiante	
	Pression de procédé : Pression ambiante.	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé mais peut être nécessaire pour répondre à d'autres législations environnementales
	Eau	En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement.
	Enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	87 %

ACETATE D'ETHYLE

	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation			
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.			
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15					
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).			
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide			
	Pression de vapeur	98 hPa			
Quantité utilisée	n.a. dans tier 1 de TRA MODEL				
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/ an			
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine			
	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min			
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm ²			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.				
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.			
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Activités de laboratoire	Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux.			
3. Estimation de l'exposition et référence de sa source					
Environnement					
ERC4: EUSES 2.1					
Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC4	---	Eau douce	PEC	0,0839mg/L	0,323
ERC4	---	Eau de mer	PEC	0,0084mg/L	0,323
ERC4	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,1115mg/kg	0,398
ERC4	---	Sédiment marin	PEC	0,0112mg/kg	0,040
ERC4	---	Sol	PEC	0,0002mg/kg	< 0,001
ERC4	---	STP	PEC	0,8219mg/L	0,001
ERC4	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0,0021mg/kg p.c. /jour	< 0,001
Travailleurs			PROC15: Modèle intégré ECETOC TRA version 2		
Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR	
80000000388 / Version 1.0					
31/56					
FR					

ACETATE D'ETHYLE

PROC15	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	110,12mg/m ³	0,151
PROC15	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,343mg/kg p.c. /jour	0,005

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation en laboratoires

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Tonnage annuel du site (tonnes/année):	30 tonnes
	Quantité quotidienne par site	2 kg
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,01
	Total annuel	3000 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	100 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	100 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
	Utilisation à l'intérieur.	
	Température de procédé : Température ambiante	
	Pression de procédé : Pression ambiante.	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé mais peut être nécessaire pour répondre à d'autres législations environnementales
	Eau	En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement.
	Enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	87 %

ACETATE D'ETHYLE

	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation			
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.			
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15					
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).			
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide			
	Pression de vapeur	98 hPa			
Quantité utilisée	n.a. dans tier 1 de TRA MODEL				
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/ an			
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine			
	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min			
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm ²			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.				
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.			
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Activités de laboratoire	Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux.			
3. Estimation de l'exposition et référence de sa source					
Environnement					
ERC8a: EUSES 2.1					
Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	Eau douce	PEC	0,0839mg/L	0,323
ERC8a	---	Eau de mer	PEC	0,0084mg/L	0,323
ERC8a	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,1115mg/kg	0,398
ERC8a	---	Sédiment marin	PEC	0,0112mg/kg	0,040
ERC8a	---	Sol	PEC	0,0002mg/kg	< 0,001
ERC8a	---	STP	PEC	0,8219mg/L	0,001
ERC8a	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0,0021mg/kg p.c. /jour	< 0,001
Travailleurs			PROC15: Modèle intégré ECETOC TRA version 2		
Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR	
80000000388 / Version 1.0					
34/56					
FR					

ACETATE D'ETHYLE

PROC15	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	110,12mg/m ³	0,151
PROC15	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,343mg/kg p.c. /jour	0,005

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation comme agent d'extraction et/ou comme agent de fabrication

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Tonnage annuel du site (tonnes/année):	300 tonnes
	Quantité quotidienne par site	1 tonnes
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,1
	Total annuel	3000 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,5 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	1 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,01 %
	Utilisation à l'intérieur.	
	Température de procédé : Température ambiante	
	Pression de procédé : Pression ambiante.	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et	Air	Utiliser des mesures de confinement pour réduire les émissions fugitives., Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé mais peut être nécessaire pour répondre à d'autres législations environnementales, Utiliser un équipement de réduction des émissions approprié à la LEV si requis par la législation locale.

ACETATE D'ETHYLE

libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans une zone délimitée.	
	Eau	Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement.
	Eau	Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage de (%): (Dégradation-effectivité: 87 %)
	Enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	87 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Incinération de déchets spéciaux., Utilisation en combustibles recyclés.
	Méthodes d'élimination	Éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	n.a. dans tier 1 de TRA MODEL	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Durée d'exposition par jour	> 240 min(PROC3, PROC4)
	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min(PROC8a, PROC8b)
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Paumes des deux mains 480 cm ² (PROC3, PROC4)
	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm ² (PROC8a, PROC8b)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Exposition générale Utilisation dans des process de charge fermés	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

ACETATE D'ETHYLE

		Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC3)
	Exposition générale Utilisation dans des process de charge fermés avec collecte d'échantillon	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).(PROC4)
	Transfert de masse Installation non spécialisée	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. Mettre l'entrepôt de masse en plein air.(PROC8a)
	Transfert de masse Structure spécifique	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur. Mettre l'entrepôt de masse en plein air.(PROC8b)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux. Les gants caoutchouc butyl offrent une bonne protection	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

ERC1: EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	---	Eau douce	PEC	0,0106mg/L	0,041
ERC1	---	Eau de mer	PEC	0,0010mg/L	0,041
ERC1	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,0141mg/kg	0,050
ERC1	---	Sédiment marin	PEC	0,0014mg/kg	0,005
ERC1	---	Sol	PEC	0,0031mg/kg	0,014
ERC1	---	STP	PEC	0,0778mg/L	< 0,001
ERC1	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0,0004mg/kg p.c. /jour	< 0,001

ACETATE D'ETHYLE

Travailleurs

PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC3	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	36,71mg/m ³	0,050
PROC3	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,03mg/kg p.c. /jour	< 0,001
PROC4	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	36,71mg/m ³	0,050
PROC4	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	55,06mg/m ³	0,075
PROC8a	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,14mg/kg p.c. /jour	0,0022
PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	9,91mg/m ³	0,014
PROC8b	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Autres utilisations par des consommateurs

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité quotidienne par site	0,3 kg
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,002
	Total annuel	500 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	90 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	90 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
	Utilisation à l'intérieur.	
	Température de procédé : Température ambiante	
	Pression de procédé : Pression ambiante.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	90 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC39

L'exposition du consommateur pour PC39 (produits cosmétiques) est régulées par la Directive Cosmétique 76/768/EEC et pour ceci en dehors du champ de cette section.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

ERC8a: EUSES 2.1

ACETATE D'ETHYLE

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	Eau douce	PEC	0,003mg/L	0,012
ERC8a	---	Eau de mer	PEC	0,0003mg/L	0,012
ERC8a	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,004mg/kg	0,014
ERC8a	---	Sédiment marin	PEC	0,0004mg/kg	0,001
ERC8a	---	Sol	PEC	0mg/kg	0,000
ERC8a	---	STP	PEC	0,016mg/L	< 0,001
ERC8a	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0mg/kg p.c. /jour	0,000

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 7: Applications dans les revêtements

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 100%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation:	0,1
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,05
	Total annuel	60000 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	98 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
	Utilisation à l'intérieur.	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et	Air	Utiliser des mesures de confinement pour réduire les émissions fugitives. (Efficacité: > 80 %)
	Air	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé mais peut être nécessaire pour répondre à d'autres législations environnementales, Utiliser un équipement de réduction des émissions approprié à

ACETATE D'ETHYLE

libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		la LEV si requis par la législation locale., Mettre en place des mesures techniques visant à réduire les rejets dans l'air comme l'oxydation catalytique ou thermique des gaz.
	Eau	Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement.
	Eau	Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage de (%): (Dégradation-effectivité: 88 %)
	Enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	87 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traiter tous les déchets comme déchets dangereux
	Méthodes d'élimination	Incineration de déchets spéciaux., Éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local. (Efficacité: 99,98 %)
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 100 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Exposition générale	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
	Transfert de masse Installation non spécialisée	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. Mettre l'entrepôt de masse en plein air.(PROC8a)
	Transfert de masse Structure spécifique	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
800000000388 / Version 1.0		
43/56		
FR		

ACETATE D'ETHYLE

		Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur. Mettre l'entrepôt de masse en plein air.(PROC8b)
	Formation d'une couche - séchage forcé (50-100°C). Durcissement (>100°C). Rayonnement de durcissement UV/EB	Utiliser une ventilation pour extraire les vapeurs des articles/objets fraîchement enduits.(PROC2)
	Formation d'une couche - séchage de l'air	Utiliser une ventilation pour extraire les vapeurs des articles/objets fraîchement enduits.(PROC4)
	Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.(PROC5)	
	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.(Automatique/robotisé PROC7)	
	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.(Manuel PROC7)	
	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.(PROC8a)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC8b)	
	Intérieur.	Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.(PROC10)
	Intérieur.	Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.(PROC13)
	Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au niveau des ouvertures.(PROC14)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Transfert de masse Installation non spécialisée	Si les mesures techniques ne sont pas réalisables: Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8a)
	Transfert de masse Structure spécifique	Si les mesures techniques ne sont pas réalisables: Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8b)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Les gants caoutchouc butyl offrent une bonne protection	
	Protection respiratoire Porter un équipement de protection du visage. Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Changer la cartouche du filtre du respirateur chaque jour.(Manuel PROC7)	
	avec ventilation avec aspiration localisée	(Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC5, PROC8a, PROC9, PROC13, PROC14)
	avec ventilation avec aspiration localisée	(Efficacité: 95 %)(PROC7)
	avec ventilation avec aspiration localisée	(Efficacité: 97 %)(PROC8b)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

ERC4: ECETOC TRA

ACETATE D'ETHYLE

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC4	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,718mg/kg poids sec (p.s.)	---
ERC4	---	Eau de mer	PEC	0,012mg/L	---
ERC4	---	Sédiment marin	PEC	0,0719mg/kg poids sec (p.s.)	---
ERC4	180 jours	Sol	PEC	0,0413mg/kg poids sec (p.s.)	---
ERC4	30 jours	Sol	PEC	0,082mg/kg poids sec (p.s.)	---
ERC4	180 jours	Prairies	PEC	0,0435mg/kg poids sec (p.s.)	---
ERC4	Moyenne annuelle	Air	PEC	0,224mg/m ³	---

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15: Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	Exposition générale (systèmes fermés)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,01ppm	< 0,001
PROC1	Exposition générale (systèmes fermés)	Exposition cutanée des travailleurs.	0,03mg/kg p.c. /jour	< 0,001
PROC2	Exposition générale (systèmes fermés), Utilisation en systèmes fermés, avec collecte d'échantillon	Exposition des travailleurs par inhalation.	25ppm	0,125
PROC2	Exposition générale (systèmes fermés), Utilisation en systèmes fermés, avec collecte d'échantillon	Exposition cutanée du consommateur	1,3mg/kg p.c. /jour	0,022
PROC2	Formation d'une couche - séchage forcé (50-100°C). Durcissement (>100°C). Rayonnement de durcissement UV/EB	Exposition des travailleurs par inhalation.	12,5ppm	0,063
PROC2	Formation d'une couche - séchage forcé (50-100°C). Durcissement (>100°C). Rayonnement de durcissement UV/EB	Exposition cutanée des travailleurs.	1,3mg/kg p.c. /jour	0,022
PROC3	Opérations de mélange (systèmes fermés), Exposition générale	Exposition des travailleurs par inhalation.	50ppm	0,25
PROC3	Opérations de mélange (systèmes fermés), Exposition générale	Exposition cutanée des travailleurs.	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011

ACETATE D'ETHYLE

PROC4	Formation d'une couche - séchage de l'air	Exposition des travailleurs par inhalation.	10ppm	0,05
PROC4	Formation d'une couche - séchage de l'air	Exposition cutanée des travailleurs.	6,8mg/kg p.c. /jour	0,109
PROC5	Préparation du matériel pour application, Opérations de mélange (systèmes ouverts)	Exposition des travailleurs par inhalation.	25ppm	0,125
PROC5	Préparation du matériel pour application, Opérations de mélange (systèmes ouverts)	Exposition cutanée des travailleurs.	14mg/kg p.c. /jour	0,218
PROC7	Vaporisation (automatiquement/robotisé)	Exposition des travailleurs par inhalation.	25ppm	0,125
PROC7	Vaporisation (automatiquement/robotisé)	Exposition cutanée des travailleurs.	43mg/kg p.c. /jour	0,68
PROC7	Vaporisation	Exposition des travailleurs par inhalation.	25ppm	0,125
PROC7	Vaporisation	Exposition cutanée des travailleurs.	43mg/kg p.c. /jour	0,68
PROC8a	Installation non spécialisée	Exposition cutanée des travailleurs.	14mg/kg p.c. /jour	0,218
PROC8a	Installation non spécialisée	Exposition des travailleurs par inhalation.	25ppm	0,125
PROC8b	transfert de matériel, Structure spécifique	Exposition cutanée des travailleurs.	14mg/kg p.c. /jour	0,218
PROC8b	transfert de matériel, Structure spécifique	Exposition des travailleurs par inhalation.	4,5ppm	0,023
PROC10	Application au rouleau, au pistolet et par flux	Exposition cutanée des travailleurs.	27mg/kg p.c. /jour	0,435
PROC10	Application au rouleau, au pistolet et par flux	Exposition des travailleurs par inhalation.	25ppm	0,125
PROC13	Immersion et arrosage	Exposition cutanée des travailleurs.	14mg/kg p.c. /jour	0,218
PROC13	Immersion et arrosage	Exposition des travailleurs par inhalation.	25ppm	0,125
PROC15	Activités de laboratoire	Exposition cutanée des travailleurs.	0,34mg/kg p.c. /jour	0,005
PROC15	Activités de laboratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	50ppm	0,25
PROC9	transfert de matériel, Transvasement de baril/quantités, Mise en bouteille de et arrosage avec des conteneurs	Exposition des travailleurs par inhalation.	20ppm	0,1
PROC9	transfert de matériel, Transvasement de baril/quantités, Mise en bouteille de et arrosage avec des conteneurs	Exposition cutanée des travailleurs.	6,8mg/kg p.c. /jour	0,109
PROC14	Production de préparations ou d'articles par pastillage,	Exposition cutanée des travailleurs.	3,4mg/kg p.c. /jour	0,054

ACETATE D'ETHYLE

	compression, extrusion, granulation			
PROC14	Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	Exposition des travailleurs par inhalation.	25ppm	0,125

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Les données disponibles pour l'évaluation des risques ne permettent pas de déduire un DNEL pour effets irritants sur la peau.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

Le guide est basé sur les conditions opératoires prévues qui ne sont peut être pas applicables sur tous les sites.

Lorsque d'autres Mesures de Gestion des Risques / Conditions Opératoires sont mises en place, alors les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 8: Applications dans les revêtements

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité quotidienne par site	0,3 kg
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,002
	Total annuel	500 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	90 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	90 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
	Utilisation à l'intérieur.	
	Température de procédé : Température ambiante	
	Pression de procédé : Pression ambiante.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	70 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Éliminer soigneusement les conteneurs vides et les déchets.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC1: Colles, utilisation pour les loisirs

Activité	application en spray	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 20%.
	Forme Physique (au	liquide

ACETATE D'ETHYLE

	moment de l'utilisation)	
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	150 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	0 - 5 évènements/an
	Durée d'exposition par événement	60 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 35 cm ²
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m ³

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC1: Colle, utilisation DIY (faites-le vous-même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 20%.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	150 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	0 - 5 évènements/an
	Durée d'exposition par événement	60 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 110 cm ²
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m ³

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture à base d'eau, riche en solvant et très solide

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 20%.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	150 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	0 - 5 évènements/an
	Durée d'exposition par événement	60 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428 cm ²
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m ³

2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Bouteille de spray à aérosol

ACETATE D'ETHYLE

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	150 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	0 - 5 évènements/an
	Durée d'exposition par événement	25 min
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428 cm ²
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m ³

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

ERC8a: EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	Eau douce	PEC	0,0044mg/L	0,017
ERC8a	---	Eau de mer	PEC	0,0004mg/L	0,017
ERC8a	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,0059mg/kg	0,021
ERC8a	---	Sédiment marin	PEC	0,0005mg/kg	0,002
ERC8a	---	Sol	PEC	0,0001mg/kg	< 0,001
ERC8a	---	STP	PEC	0,0161mg/L	< 0,001
ERC8a	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0,0001mg/kg p.c. /jour	< 0,001

Consommateurs

PC1, PC9a : Peinture à base d'eau, riche en solvant et très solide, PC9a : Bouteille de spray à aérosol: ConsExpo 4.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC1	---	Exposition du consommateur par inhalation	29,9mg/m ³	0,245
PC1	---	Exposition cutanée du consommateur	0,04mg/kg p.c. /jour	0,00108
PC9a : Peinture à base d'eau, riche en solvant et très solide	---	Exposition du consommateur par inhalation	0,03mg/m ³	0,000246
PC9a : Peinture à base d'eau, riche en solvant	---	Exposition cutanée du consommateur	0,02mg/kg p.c. /jour	0,000541

ACETATE D'ETHYLE

et très solide				
PC9a : Bouteille de spray à aérosol	---	Exposition du consommateur par inhalation	1,3mg/m ³	0,0107
PC9a : Bouteille de spray à aérosol	---	Exposition cutanée du consommateur	0,02mg/kg p.c. /jour	0,000541

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

ACETATE D'ETHYLE

1. Titre court du scénario d'exposition 9: Applications dans les revêtements

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p>

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Quantité quotidienne par site	3 kg
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,002
	Total annuel	5000 tonnes
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	90 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	90 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
	Utilisation à l'intérieur.	
	Température de procédé : Température ambiante	
	Pression de procédé : Température ambiante	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé mais peut être nécessaire pour répondre à d'autres législations environnementales
	Eau	En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.
	Eau	Traitement des eaux usées sur site (avant leur rejet

ACETATE D'ETHYLE

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		dans l'eau), pour atteindre le niveau exigé de nettoyage de (%): (Dégradation-effectivité: 87 %)
	Enceindre les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	87 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
	Méthodes d'élimination	Éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, aérosol
	Pression de vapeur	98 hPa
Quantité utilisée	n.a. dans tier 1 de TRA MODEL	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	< 300 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Durée d'exposition par jour	> 240 min(PROC1, PROC2)
	Durée d'exposition par jour	60 - 240 min(PROC10, PROC11, PROC13)
	Durée d'exposition par jour	15 - 60 min(PROC8a, PROC8b, PROC19)
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Mains et avant-bras 1500 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	Utilisation à l'extérieur.(PROC1)	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Exposition générale Processus continu	Nettoyer immédiatement les déversements. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC1)
	Exposition générale Processus continu avec collecte d'échantillon	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC2)
	Transfert de masse Installation non spécialisée	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se
80000000388 / Version 1.0		
53/56		
FR		

ACETATE D'ETHYLE

		produisent des émissions. Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. Mettre l'entrepôt de masse en plein air. Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC8a)
	Transfert de masse Structure spécifique	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur. Mettre l'entrepôt de masse en plein air. Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC8b)
	Application au rouleau, au pistolet et par flux nettoyage Machine Manuel	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC10)
	Traitement par mouillage et arrosage Machine Manuel	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC13)
	Vaporisation/embrumer par application manuelle avec la possibilité de création d'aérosol	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. S'assurer qu'une cabine pour l'application en spray est utilisée Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC11)
	Mise en bouteille de et arrosage avec des conteneurs Opérations de mélange (systèmes fermés) Manuel sans ventilation avec aspiration localisée Intérieur.	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Nettoyer immédiatement les déversements.(PROC19)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.	
	Porter des gants adaptés (répondant à la norme EN374) et une protection des yeux. Les gants caoutchouc butyl offrent une bonne protection	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

ACETATE D'ETHYLE

ERC8a, ERC8d: EUSES 2.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a, ERC8d	---	Eau douce	PEC	0,139mg/L	0,535
ERC8a, ERC8d	---	Eau de mer	PEC	0,014mg/L	0,535
ERC8a, ERC8d	---	Sédiment d'eau douce	PEC	0,186mg/kg	0,664
ERC8a, ERC8d	---	Sédiment marin	PEC	0,019mg/kg	0,066
ERC8a, ERC8d	---	Sol	PEC	0,0002mg/kg	< 0,001
ERC8a, ERC8d	---	STP	PEC	1,369mg/L	0,002
ERC8a, ERC8d	---	Apport quotidien total à travers l'environnement local	PEC	0,003mg/kg p.c. /jour	< 0,001

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,154mg/m ³	< 0,001
PROC1	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,342mg/kg p.c. /jour	0,0054
PROC2	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	22,03mg/m ³	0,03
PROC2	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,137mg/kg p.c. /jour	0,0022
PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	44,05mg/m ³	0,06
PROC8a	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,137mg/kg p.c. /jour	0,0022
PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	11,01mg/m ³	0,015
PROC8b	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,686mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC10	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	132,15mg/m ³	0,18
PROC10	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	1,37mg/kg p.c. /jour	0,022
PROC11	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	264,3mg/m ³	0,36
PROC11	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	2,14mg/kg p.c. /jour	0,034
PROC13	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	66,08mg/m ³	0,091
PROC13	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69mg/kg p.c. /jour	0,011
PROC19	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	220,25mg/m ³	0,30
PROC19	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	28,28mg/kg p.c. /jour	0,45

ACETATE D'ETHYLE

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.